

**Délibération
du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 25/08/2025
Reçu en préfecture le 25/08/2025
Publié le
ID : 026-212601058-20250407-DEL_09_07042025-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 31/03/2025 Secrétaire de séance : JL FORSANS
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis		X		JL Forsans	

Objet : Soutien à la candidature du Parc naturel régional des Baronnies provençales au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est engagé dans une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) pour protéger et valoriser la qualité du ciel nocturne. Conformément aux axes II.2.1 et III.2.1 de la Charte « Promouvoir par l'éveil des sens, une "destination nature" qui a du sens » et « Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques », le Syndicat mixte sollicite le soutien des communes du périmètre de la future RICE.

Il est ainsi proposé que la commune CORNILLON-SUR-L'OULE, s'engage, dans la mesure de ses moyens, à ne pas dégrader la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne. Cela se traduit par :

- la mise en œuvre des dispositions de la législation actuelle visant à prévenir, limiter ou supprimer les nuisances lumineuses, de la loi de transition énergétique relatives à l'exemplarité énergétique et environnementale des installations et celles de la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages.
- appliquer, voire faire appliquer, les dispositions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction, la limitation des nuisances lumineuses
- la sensibilisation des habitants aux impacts liés à la pollution lumineuse (biodiversité, santé humaine, confort, observation astronomique, dépenses énergétiques et financières, etc.)
- la mise en œuvre, si nécessaire, de travaux de modernisation du parc d'éclairage public en respectant les préconisations techniques du Parc intégrées dans le dossier de candidature à la labellisation.

L'objectif est de réduire la quantité globale de lumière émise la nuit. Cette démarche participera à améliorer l'environnement nocturne de la commune de CORNILLON-SUR-L'OULE et à soutenir la candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » portée par le Parc des Baronnies provençales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Soutient** la candidature du Parc des Baronnies provençales au label RICE
- **S'engage** à mettre en place des actions destinées à protéger et améliorer la qualité du ciel et de l'environnement nocturne

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS



le Maire
Denis CONIL



Résultat du vote

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0